



Quel risque si je reste en France malgré l'irtf

Par **Zoma10**, le **11/11/2020 à 07:33**

Bonjour, j'ai été arrêté le 16 novembre 2020, lors d'une démarche de prise en charge mineur isolé car la préfecture a décidé que je ne suis pas mineur. On m'a placé le même jour en centre de détention avec oqtf et irtf en me disant que j'ai menti sur mes déclarations et sur mon acte de naissance. J'ai vu le juge des libertés qui a prolongé ma rétention à 28 jours et le juge administratif qui a rejeté mon recours à mon oqtf et à mon irtf (1 an). La décision a été prise de m'expulser. Ils attendent le laisser passer de mon pays d'origine la Côte d'Ivoire car je n'ai pas de passeport. Apparemment la CI délivre peu de laissez-passer. Si je n'ai pas obtenu ce papier et que je reste en France (sans faire un passeport pour rentrer les 1 an) et que je tombe enceinte puis je obtenir mes papiers quand même. Sachant que je n'aurais pas quitté le territoire et sachant qu'ils ne reconnaissent pas mon âge inscrit sur l'acte de naissance ?

Par **Visiteur**, le **11/11/2020 à 09:44**

BonjourrrrrSi vous saviez le nombre de gens qui font un enfant pour tenter d'obtenir passe-droit et avantages...rrrrPatientez avant de faire un enfant car tomber enceinte ne vous rendra pas plus heureuse et ne vous donnera pas droit obligatoirement à un titre de séjour.rrrrrAvez-vous exercé tous les recours ?rrrr<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2782>